

# MAIRIE DE ST MAURICE MONTCOURONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONVOCACTION :

15/12/2017

### AFFICHAGE :

15/12/2017

### Conseillers en

exercice : 19

Présents : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le mardi dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERRICHILLO William, Maire.

Votants : 19

**PRESENTS** : MM et MMES BERRICHILLO, VILLETTE, BRESSANELLI, MARTINS, FISCHER, DELOMME, MARTINI, LOUREIRO, MASSON, TARGET, CORDIN, GRAZIANI, FAVRE, DUPERRIER, CLOUP, PICAVET, BLANCHARD, DILLMANN, PARIS

**ABSENT EXCUSE** :

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MARTINI

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et,

### DECIDE:

1/ La modification d'un poste à temps non complet (9 heures hebdomadaires/52 semaines) d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en temps non complet (4 heures et 9 minutes hebdomadaires/52 semaines) ;

2/ La création d'un poste à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;

3/ La création d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

4/ La création, dans le cadre du recensement 2018, de 4 postes d'agents recenseurs vacataires pour la période comprise entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Ces agents seront rémunérés sur la base de 1,50 € brut par feuille de logement remplie et 1,50 € brut par bulletin individuel rempli. Ils percevront par ailleurs 20 € brut par séance de formation.

### DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICALES

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des commissions communales et de désigner des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune de Saint Maurice Montcouronne au sein des différentes instances communales, syndicales et communautaires.

Après avoir procédé au vote et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'élire les membres aux commissions communales, syndicales et communautaires selon les tableaux joints à la présente délibération.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-23-1,

Vu l'alinéa 9 de l'article 60 du budget du projet de loi de finances 2018 modifiant l'article L5214-23-1 du CGCT,

Considérant que pour continuer à bénéficier de la DGF bonifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPL doit exercer au moins neuf des douze groupes de compétences mentionnés à l'article L5214-23-1 du CGCT,

Considérant que l'alinéa 9 de l'article 60 du budget du projet de loi de finances 2018 voté par l'Assemblée Nationale prévoit de porter à huit le nombre de compétences obligatoires pour bénéficier de la DGF bonifiée en 2018,

Vu la délibération n° 2017/99 de la CCPL portant modification de ses statuts,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité la proposition de modification des statuts de la CCPL telle que rédigée en annexe,**

### **DESIGNATION DES DELEGUES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA CDE ET DU CCAS**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués devant siéger aux Conseils d'Administration de la Caisse des Ecoles et du CCAS faisant suite à l'élection communale partielle du 10 décembre 2017.

Après avoir procédé au vote et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'élire les membres suivants :

CDE : Mme Gaëlle BRESSANELLI, Mme Anne LOUREIRO et Mme Catherine FISCHER

CCAS : Mme Catherine FISCHER, Mme Gaëlle BRESSANELLI, Mme Céline TARGET et Mme Joëlle DUPERRIER

### **Question diverses**

La séance est levée à 21h30